

VARIATION DE PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Réf : CR-EXEV20

 Durée 1/2 jour soit 3.5 heures	 Effectif De 3 à 10 personnes	 Lieu Renseigner sur la convention de formation.	 Tarif Sur devis.
 Accessibilité : Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous pour envisager les modalités d'adaptations.			
 Objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le cadre réglementaire sur les variations de prix dans les marchés publics. - Connaître les règles applicables aux paiements des marchés publics. - Assurer une bonne gestion financière du titulaire & des co-traitants. - Avoir connaissance des bonnes pratiques et des pièges à éviter. 	 Prérequis <ul style="list-style-type: none"> - L'apprenant dispose d'un poste informatique équipé de Word 2010 et plus, tableur, PDF et d'un navigateur web à jour. - Le PC doit être équipé d'un micro et de haut-parleur (Si non, il est conseillé d'utiliser un casque audio prise jack ou USB) - Une webcam (facultatif mais vivement conseillé) 		
 Pédagogie <ul style="list-style-type: none"> - Animation pédagogique favorisant la réflexion et les échanges entre les apprenants et les apprenants / formateurs - Apports théoriques et pratiques - Formation basée sur des exercices et des retours d'expériences 	 Méthodes pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> - Tour de table collectif avec l'intervenant - Alternance d'apport théorique et mise en situation - Evaluation des acquis à partir d'un quizz d'entrée/sortie - Évaluation de satisfaction complétée par les participants à l'issue de la formation 		
 Méthodes et modalités d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Formation basée sur apport théorique et des échanges. - Attestation d'assiduité établie à partir des feuilles d'émargement 	 Publics visés Toute personne qui répond à un marché public ou qui en suit son exécution financière.		



PROGRAMME

Demi-journée

Préambule

- Les CCAG : Qu'est que ce c'est ?
- Les objectifs de la réforme 2021
- Le CCAG est-il obligatoire ?

Les pièces constitutives des marchés publics

- L'ordre contractuel des pièces
- Dérogation(s)

La détermination du prix du marché

- Prix unitaires/prix forfaitaires
- Prix définitif et prix provisoire
- Prix ferme, actualisable, révisable
- Paiement des avances
- Délai de paiement

Rééquilibrage des relations contractuelles

- La nouveauté du régime des pénalités
- La suspension des prestations
- Clause de réexamen